



**Conférence internationale de suivi
sur le financement du développement,
chargée d'examiner la mise en œuvre
du Consensus de Monterrey**

Doha (Qatar)
29 novembre-2 décembre 2008

Distr. générale
18 décembre 2008
Français
Original : anglais

Point 9 f) de l'ordre du jour

**Tables rondes des parties prenantes ayant pour thème
général « Poursuite de la coopération pour le financement
du développement : l'avenir » et portant sur les six grands
domaines thématiques suivants**

Table ronde 6

**Questions systémiques : amélioration de la cohérence
et de la cohésion des systèmes monétaires, financiers
et commerciaux internationaux au service
du développement**

Résumé des débats

1. La table ronde 6 était coprésidée par Joon Oh, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République de Corée, et Jorge Valero, Vice-Ministre pour l'Amérique du Nord et les affaires multilatérales de la République bolivarienne du Venezuela. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a animé les débats. Des déclarations ont été faites par les intervenants suivants : Hany Dimian, Vice-Président du Comité monétaire et financier international et Vice-Ministre des finances de l'Égypte; John Eatwell, Professeur à l'Université de Cambridge; Adib Mayaleh, Président du Groupe des Vingt-Quatre et Gouverneur de la Banque centrale de Syrie; Louis Michel, Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire; Joakim Stymne, Secrétaire d'État à la coopération internationale pour le développement, Ministère des affaires étrangères de la Suède; et Heidemarie Wieczorek-Zeul, Ministre fédérale de la coopération économique et du développement de l'Allemagne et Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Conférence.

2. Dans sa présentation du thème de la table ronde, M. Sha a identifié deux grands domaines d'action pour les questions systémiques : a) adoption de mesures spécifiques pour promouvoir un fonctionnement et une coordination plus efficaces de l'architecture financière internationale; et b) renforcement du rôle des pays en développement et pays en transition dans la gouvernance économique mondiale. Récemment, la communauté internationale s'était essentiellement attachée à mettre au point des mesures pour remédier aux insuffisances du système financier mises en lumière par les turbulences financières que le monde connaissait régulièrement. Ces



interventions avaient engendré d'autres problèmes liés à l'adaptation des structures de gouvernance des institutions internationales et des autres organismes de décision à l'échelle mondiale. La crise financière avait élargi le consensus sur la nécessité impérieuse d'une réforme profonde de la gouvernance économique mondiale et de l'architecture financière internationale. M. Sha a noté à cet égard que le Président de l'Assemblée générale avait créé une commission d'experts sur la réforme du système monétaire et financier international chargée d'établir un rapport sur des propositions visant à reconfigurer les mécanismes et institutions de gouvernance économique mondiale à la lumière des enseignements tirés de la crise financière. La Conférence de Doha constituait un autre pas important dans cette direction. M. Sha a également noté que la Conférence avait demandé la convocation par l'Organisation des Nations Unies d'une conférence au plus haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement.

3. M. Dimian a fait part d'une récente observation selon laquelle, à l'heure actuelle, les marchés étaient moins axés sur le rendement de l'argent investi que sur la restitution de cet argent, ce qui dénotait que le système financier mondial était en proie à une crise de confiance. Une coordination mondiale était indispensable pour rétablir la confiance dans les marchés. Si les trains de mesures budgétaires destinées à stimuler l'économie étaient importants à cet égard, la communauté internationale devait aussi faire un effort plus soutenu pour assurer une régulation prudente des marchés de capitaux. Le problème ne résidait pas dans l'absence d'un système d'alerte rapide mais dans le manque de moyens d'exécution pour la prise en compte des avertissements par les pays dont les finances étaient de plus en plus fragilisées du fait de la vente d'actifs financiers par des sociétés qui s'avéraient par la suite être « en difficulté ».

4. M. Eatwell a déclaré que si les gouvernements s'évertuaient actuellement à trouver des solutions immédiates à la crise économique et financière internationale, à moyen terme ils devaient s'entendre sur une véritable réforme de la réglementation au niveau mondial. La crise financière actuelle ébranlait les fondements des théories et des pratiques liées au développement et à la réglementation des finances. En prenant des risques, les acteurs privés provoquaient des répercussions au niveau des systèmes mais les entreprises isolées n'étaient pas en mesure d'affronter une crise structurelle. Les réglementations établies dans le cadre du système financier étaient fortement infléchies vers les entreprises et cette distorsion apparaissait clairement dans des initiatives telles que l'Accord de Bâle II et la Directive de l'Union européenne sur les fonds propres réglementaires. Pour remédier à cette situation, il faudrait que l'architecture financière internationale soit réformée de façon radicale. Une démarche réglementaire devrait mettre moins l'accent sur la différenciation entre les types d'établissements financiers et être davantage axée sur le degré d'endettement des établissements par rapport aux fonds propres. Il était urgent de parvenir à un consensus politique et économique sur une réforme du système financier multilatéral mondial et la création d'une deuxième génération pour les institutions de Bretton Woods. La Commission constituée par le Président de l'Assemblée générale pourrait apporter des réponses à ces besoins. L'ONU et le système des Nations Unies avaient un rôle important à jouer à l'égard des questions structurelles puisqu'elles avaient généralement un caractère politique.

5. M. Michel a souligné que la crise financière actuelle ne devait pas fournir un prétexte aux pays donateurs pour éluder leurs responsabilités quant au respect des engagements pris en matière d'aide publique au développement. L'Union

européenne atteindrait les objectifs qu'elle s'était fixée, à savoir consacrer 0,56 % de son produit national brut (PNB) à cette assistance d'ici à 2010 et 0,7 % d'ici à 2015. Le danger d'une crise profonde était bien réel et il fallait résister aux tentations protectionnistes. M. Michel a également fait observer que les changements climatiques avaient été causés essentiellement par les actions des pays développés et que l'aide fournie à ce titre devait donc s'ajouter à celle qui avait déjà été promise. Les objectifs généraux énoncés dans le Consensus de Monterrey devaient être réalisés, y compris les dispositions relatives à une fiscalité efficace et transparente. Face à la crise actuelle, les pays devaient faire preuve de solidarité en étant moins égocentriques et en manifestant la volonté politique de la surmonter.

6. M. Mayaleh a mis l'accent sur les deux principales questions liées aux structures de l'économie : l'architecture financière et le rôle et la participation des pays en développement. Les finances mondiales devraient être un instrument au service du développement et non un frein. Depuis la tenue de la Conférence de Monterrey, le problème de l'aggravation des inégalités dans le monde n'avait pas été abordé. Les mécanismes de surveillance étaient asymétriques. Le Consensus de Monterrey préconisait la mise en place d'un mécanisme bien ordonné de restructuration de la dette, objectif qu'il fallait revitaliser. Le Fonds monétaire international (FMI) devait réviser les conditions liées au fonctionnement de ses instruments et reconsidérer celles qui faisaient obstacle à leur utilisation par les pays en développement. Le moment était tout à fait opportun pour réformer la gouvernance des institutions financières internationales afin de leur donner une nouvelle légitimité et de les rendre plus efficaces. Les pays qui ne faisaient pas partie du Groupe des Vingt devraient être associés aux délibérations sur ces réformes. Nombre d'entre eux étaient membres du Groupe des Vingt-Quatre.

7. M. Stymne a insisté sur le fait qu'une crise mondiale exigeait des solutions mondiales. Les réglementations devaient être efficaces sans être excessives. Si l'on devait faire preuve de prudence en créant de nouvelles institutions et valoriser le potentiel de celles qui existaient déjà, il était important de renforcer l'intégrité des institutions financières internationales et de mieux les responsabiliser. Il convenait d'élargir la participation à la direction des institutions de Bretton Woods et le processus de réforme lui-même devait obéir aux principes de légitimité, de transparence et d'ouverture. M. Stymne a fait observer que, pour ce qui était de l'accroissement des ressources des institutions de Bretton Woods, la Suède pouvait être un bailleur de fonds important, mais qu'elle n'était pas membre du Groupe des Vingt et qu'il serait donc « contre-indiqué » de limiter les consultations sur la question des ressources aux membres de ce groupe. L'ONU, pour sa part, avait un rôle important à jouer sur le plan multilatéral en favorisant la bonne gouvernance et la primauté du droit. Il fallait également mener à bonne fin le cycle de négociations commerciales de Doha.

8. M^{me} Wiczorek-Zeul a déclaré qu'une nouvelle donne mondiale s'imposait dans les circonstances actuelles. La crise économique actuelle devait être considérée comme une occasion d'agir et il fallait se mobiliser pour empêcher qu'elle ne dégénère en une crise humanitaire dans les pays en développement. La relation entre les marchés et le rôle des États devait être repensée. L'absence d'un ensemble clair de principes internationaux régissant la gestion et le règlement des crises financières constituait un problème majeur. Le Groupe des Vingt avait recommandé et adopté des mesures pour la gestion du système financier international mais la représentation internationale était restrictive. La crise donnait aussi l'impression que

les institutions financières actuelles n'étaient pas en mesure de réagir efficacement à de telles situations. Une meilleure coordination des politiques macroéconomiques s'imposait.

9. Les exposés ont été suivis d'un échange de vues. Des représentants de la société civile ont souligné qu'il importait de protéger la participation de ce secteur en tant que source d'idées nouvelles et de réflexions critiques. Le représentant du secteur des entreprises a insisté sur le fait que ce secteur pouvait mettre des capacités au service de la conception et de l'application de politiques gouvernementales pour résoudre les problèmes structurels et qu'il avait la ferme volonté de le faire. D'autres participants ont fait valoir que le FMI devrait se concentrer davantage sur les problèmes structurels globaux, notamment sur les nouvelles formes de réglementation mondiale nécessaires. Il lui fallait renforcer la surveillance multilatérale et s'intéresser de plus près à la cohérence des politiques macroéconomiques menées par les pays développés et les questions liées à la gouvernance du secteur public des pays en développement ne devaient pas lui faire oublier son véritable mandat. Il devait s'employer activement à encourager la réforme du système monétaire international, notamment pour une meilleure gestion des chocs externes, la coordination des politiques macroéconomiques, un apport multilatéral efficace de liquidités et l'étude d'un mécanisme de désendettement.
